

CHAPITRE 1

À propos de l'intercommunalité



Daniel DELAVEAU

Président de l'AdCF,
Président de Rennes Métropole,
Maire de Rennes - 35 Ille-et-Vilaine

Le projet de réforme des collectivités territoriales qui sera discuté au Parlement à l'automne prochain place l'intercommunalité au cœur des grandes transformations de la gestion publique locale. L'AdCF et l'ADGCF devront donc continuer d'agir ensemble afin de transformer ce mouvement législatif en un tremplin pour les communautés.

Si depuis la loi du 12 juillet 1999, l'intercommunalité a bouleversé le paysage institutionnel local, il n'en demeure pas moins que la création de véritables territoires de projets passera par l'introduction du suffrage universel direct, la rationalisation des périmètres et l'amélioration de l'exercice des compétences intercommunales.

Pour ce faire, de nombreuses communautés ont pris les devants en entamant une phase de réflexion autour de possibles fusions ou sont, pour certaines, déjà passées à l'acte. En outre, l'ensemble des associations d'élus s'est accordé sur la nécessité d'une obligation légale

d'achèvement de la carte intercommunale d'ici au 31 décembre 2011. Or, cette rationalisation de la carte doit rimer avec « qualité du service public » et doit avant tout s'inscrire dans un véritable projet de territoire. En tant qu'élus communautaires, nous aurons donc comme principale mission de développer, dans les prochains mois, une réflexion à la fois sur un partage rationnel des compétences entre communes et communauté mais également sur une clarification des responsabilités entre l'échelon local et les autres collectivités publiques. Enfin, l'élection des délégués communautaires par les citoyens permettra aux communautés de franchir un pas supplémentaire vers leur reconnaissance en tant que collectivité territoriale.

“ Dès aujourd'hui, plus que jamais, une véritable politique d'optimisation des services communautaires devra être mise en place. ”

Ce mouvement de réforme au sein des communautés s'opérera probablement dans un contexte certes propice à la réflexion mais également marqué par des marges de manœuvre financières réduites. De lourdes inquiétudes pèsent sur l'avenir des ressources des communautés. Une vraie réforme globale de la fiscalité locale reste à faire. Dès aujourd'hui, plus que jamais, une véritable politique d'optimisation des services communautaires devra être mise en place : allant de l'approfondissement de la coopération communes/communauté, via la mutualisation et/ou les prestations de services, à la recherche d'une véritable stratégie financière commune.

La mise en place d'une telle réforme nécessitera donc une alliance forte entre le projet politique porté par les élus et les capacités d'innovation technique et de management dont les directeurs généraux des communautés devront savoir faire preuve.

Daniel DELAVEAU,
Président de l'AdCF,
Président de Rennes Métropole,
Maire de Rennes

35 Ille-et-Vilaine